

## Poids et dimensions maximums autorisés, transport de marchandises Suisse

<b>Hauteur</b>	4.00m
<b>Largeur</b>	
Véhicule à moteur/remorque	2.55m
Véhicule frigorifique (épaisseur minimale des parois: 45mm)	2.60m
<b>Longueur</b>	
Véhicule à moteur	12.00m
Remorque	12.00m
Véhicule articulé	16.50m
Train routier	18.75m
Porte-voitures	
· à vide	18.75m
· chargé	20.35m <sup>1</sup>
<b>Poids par essieu</b>	
essieu simple	10.0t
essieu moteur	11.5t
essieu tandem d'un véhicule à moteur, avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.5t
· 1.00m à moins de 1.30m	16.0t
· 1.30m à moins de 1.80m	18.0t
· 1.30m à moins de 1.80m, si l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et d'une suspension pneumatique ou équivalente, ou si chaque essieu moteur est équipé de pneus jumelés et la charge maximale par essieu ne dépasse pas 9.5t	19.0t
essieu tandem d'une remorque ou d'une semi-remorque, avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.0t
· 1.00m à moins de 1.30m	16.0t
· 1.30m à moins de 1.80m	18.0t
· 1.80m ou plus	20.0t
essieu tridem, avec une distance entre deux essieux avoisinants de	
· 1.30m maximum	21.0t
· plus de 1.30m jusqu'à 1.40m	24.0t
· plus de 1.40m	27.0t
<b>Poids maximal autorisé</b>	
Véhicule à moteur	
· à 2 essieux	18.0t
· à 3 essieux	25.0t
· à 3 essieux, si l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et d'une suspension pneumatique ou équivalente, ou si les deux essieux moteurs arrière sont équipés de pneus jumelés et la charge maximale par essieu ne dépasse pas 9.5t	26.0t
· à 4 essieux	32.0t
· à plus de 4 essieux	40.0t
Remorque	
· à 1 essieu	10.0t
· à 2 essieux	18.0t
· à 3 essieux	24.0t
· à 4 essieux	32.0t
Véhicule articulé	
· à 5 essieux et plus	40.0t
· parcours initial ou terminal d'un transport combiné non accompagné	44.0t

Train routier	
· à 5 essieux et plus	40.0t
· parcours initial ou terminal d'un transport combiné non accompagné	44.0t

<sup>1</sup> y compris un dépassement du chargement de 1.60m qui ne doit pas être supérieur à 0.50m à l'avant du véhicule et à 1.10m à l'arrière

**Sources:** ASTAG, octobre 2013